



Taxes locales pour un agrandissement ?

Par **projet7_old**, le **22/05/2007** à **15:43**

Bonjour,rnrnLa construction de ma maison est achevée depuis 2004. A ce jour, je n'ai pas terminé de payer les taxes locales d'equipement (2eme echeance) TLE, CAUE et TENS.
rnrnMais voilà que je projette aujourd'hui d'agrandir ma maison en construisant une nouvelle pièce. Celle ci a une SOHB de 22m².. donc obligation de remplir une autorisation de demande de permis.rnrnMa question est la suivante: Devrai-je encore payer de nouvelles taxes locales pour cet agrandissement ? Ou suis je exonéré du fait que la construction initiale est terminée depuis seulement 3 ans ?rnrnMa pièce doit absolument faire un minimum de 18m² net soit 22m² brut.. mais ces probables futures taxes dont je ne pensais plus, me font douter de mon projet !rnrnAlors, devrai-je payer ces taxes ou non ?!rnrnmerci de votre aide !

Par **projet7_old**, le **22/05/2007** à **16:50**

Je crois qu'en fait la TLE on la paye meme si on ne demande pas de permis de construire, cà dire meme pour une declaration de travaux.. je ne suis pas sur .. quelqu'un peut me confirmer ?rnrndans ce cas, le probleme serait réglé lolrnrnmerci.